

DÉCISION N° : 2006-MC-1356

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 929032

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE MODIFIÉ
(Régime d'examen concerté)

Impax Energy Services Income Trust

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire modifié du 12 mai 2006.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 15 mai 2006

Date du visa

(s) Louis Auger

Louis Auger
Chef du Service du financement des
sociétés

/ir